

24/05/2017 - Mercosur/ scandale de la viande bovine : réaction de Renaud Muselier, Tokia Saïfi, Michel Dantin et Franck Proust (LR, PPE, Fr)

Suite au scandale de la viande avariée au Brésil, Renaud Muselier, Tokia Saïfi, Michel Dantin et Franck Proust ont interpellé le 27 mars dernier la Commission européenne, au travers d'une question écrite. Les députés européens (LR, PPE) ont souhaité savoir comment l'institution avait réagi alors que les négociations de l'accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur entrent dans un processus final.

Si la délégation française du Groupe PPE a toujours défendu la conclusion d'accords commerciaux ambitieux et équilibrés avec des pays tiers, elle a toujours rappelé que l'agriculture n'est pas une monnaie d'échange et que la sécurité sanitaire des consommateurs n'est pas négociable.

« La réponse apportée par la Commission européenne le 15 mai est, en ce sens, clairement insatisfaisante : aucun élément de réponse n'est donné, ni sur la garantie du respect des normes sanitaires et phytosanitaires européennes, ni sur la différence de compétitivité et de normes de production entre l'UE et les pays du Mercosur. L'institution se cantonne à indiquer que le scandale « fait l'objet d'un traitement approprié par la Commission » ! Nous aurions pu juger son traitement approprié si nous avions reçu des éléments allant dans ce sens.

Concernant nos produits agricoles, nous devons, d'une part, protéger nos secteurs sensibles (notamment la viande bovine), et d'autre part garder à l'esprit l'objectif d'accéder à des marchés étrangers. Ceux-ci représentent de véritables perspectives de croissance pour les secteurs agricoles européens compétitifs à l'exportation.

En tant que membres de la délégation française du Groupe PPE, nous resterons très attentifs au déroulé des négociations UE-Mercosur et n'hésiterons pas à interpeler à nouveau la Commission en insistant sur notre besoin de réponse. Celle-ci ne doit pas oublier que le Parlement européen se prononcera sur cet accord commercial et possède un droit de veto », ont déclaré Renaud Muselier, Tokia Saïfi, Michel Dantin et Franck Proust.

Lire la question écrite : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+WQ+P-2017-002061+0+DOC+XML+V0//FR&language=fr>

Lire la réponse de la Commission européenne : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getAllAnswers.do?reference=P-2017-002061&language=FR>